

Extrait des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 09 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	02/10/2025
Membres en exercice :	26
Présents :	16
Qui ont pris part à la délibération :	23

Etaient présents : Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Carine CAYSSIALS, Marie-Claude FOURNIER, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Damien MENEL, Philippe TABARDEL, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Bruno TEYSSSEDRE, Marlène URSULE.

Absents et excusés : Mathilde ANDRE, Laëtitia CAYREL, Emilie CHABRIER (pouvoir à Isabelle JOFFRE), Laurent COT (pouvoir à Jean-Paul REMISE), Mathieu FLOTTES (pouvoir à Bruno TEYSSSEDRE) Anne-Marie GARRIGUES, Sébastien BOYER-MADRIERES (pouvoir à Aurélie SOUFLI), Anne FALGUEYRETTES (pouvoir à Carine CAYSSIALS), Serge FRAYSSINET (pouvoir à Michel ALBESPY), Christian PEREZ (pouvoir à Philippe TABARDEL),

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

04 - Marché 2025-03 Agrandissement de la bibliothèque : Avenant 1 lot 1 « Terrassement – VRD »

Le Maire rappelle que par délibération n° 2025-01 du 10 avril 2025, il a été attribué le marché n° 2025-03 pour l'extension de la bibliothèque.

Ce marché est décomposé en 11 lots. Le lot 1 « Terrassement – VRD » a été attribué à l'entreprise BONNIEUX TP.

Il convient de passer un avenant n° 1 afin de réaliser des prestations supplémentaires, plus précisément des fouilles pour le sondage du sol, ainsi que la reprise du réseau existant et la création de boîtes de branchement pour le raccordement des nouvelles descentes de toiture.

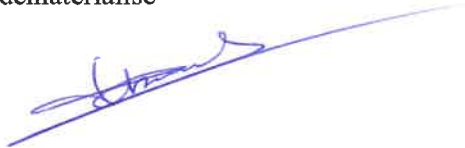
Le montant total du présent avenant est de 2 410.00 euros HT, soit 2 892.00 euros TTC.

En conclusion, le montant du marché du lot n° 1 passe donc de 29 989.81 € HT à 32 399.81 € HT, soit 38 879.77 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide la réalisation des travaux supplémentaires qui porte le montant du marché de 35 987.77 euros TTC à 38 879.77 euros TTC,
- autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à cet avenant n° 1 de travaux,
- signale que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2025.

Le secrétaire de séance,
Signé, Philippe TABARDEL
Acte dématérialisé



Le Maire,
Signé, Patrick GAYRARD
Acte dématérialisé



Le Maire certifie exécutoire la
présente délibération

Publiée le 14 OCT. 2025

Transmise en Préfecture le

14 OCT. 2025



Délais et voies de recours Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>